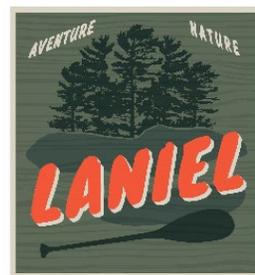


Journal

Info-Laniel



2022

Version en français

Laniel : une partie de son histoire

Le petit village de Laniel représente un cas intéressant dans l'histoire du Témiscamingue. Contrairement à la majorité des autres localités de la région dont l'économie est axée sur l'agriculture, l'histoire de Laniel se forge au gré des grands travaux publics réalisés dans la région, en particulier lors de la construction d'un barrage de rétention des eaux et du chemin de fer.

De plus, dès les années 1930, Laniel devient une destination touristique pour les amateurs de chasse et de pêche. Par ailleurs, des entomologistes à l'emploi du gouvernement fédéral y établissent une station d'études des insectes en 1929. Ce petit village, situé au cœur de la forêt, sur les rives du lac Kipawa, accueille également une scierie d'une certaine importance qui fournit de l'emploi à la majorité des habitants, du moins pour quelques années. Après sa fermeture, Laniel développe sa vocation de village touristique qu'il poursuit encore aujourd'hui.

Laniel doit d'abord son existence à la construction d'un barrage de rétention des eaux du bassin hydrographique du lac Kipawa, au tournant des années 1910. Il s'agit de remplacer la vieille digue en bois construite vers 1882 par Charles Smith. En 1911, une fois le nouveau barrage en béton en service, la famille Denis vient s'y établir à titre de surveillant du barrage.

En 1922, deux familles seulement demeurent dans le secteur de Laniel. La construction du chemin de fer sur l'ensemble du territoire témiscamien, entre 1922 et 1924, entraîne le développement d'un petit hameau dans ce secteur dont les terres sont impropres à l'agriculture. Quelques-uns des travailleurs affectés à la construction de la voie ferrée décident d'y élire domicile. Ils fondent ainsi le hameau auquel ils donnent le nom de Laniel, en l'honneur du missionnaire oblat Armand Laniel. Une fois les travaux terminés, le Canadien Pacifique embauche quelques personnes pour veiller à la bonne marche de la gare et des activités ferroviaires en général. Dans les années 1920, seul le chemin de fer relie Laniel à Témiscaming au sud et aux localités de la région nord.

Le nouveau village se développe rapidement dans les années 1920. Une première école en bois rond est construite, un hôtel, deux magasins auxquels s'ajoute un bureau de poste. La pêche commerciale débute sur le lac Kipawa en 1923. Une chapelle-école est construite en 1933. En 1937, on construit un chemin de Fabre à Laniel, route qui se rendra en 1946 jusqu'à Témiscaming.

Source : Encyclobec.ca, Marc Riopel





Territoire non organisé de Laniel

2000, Adrien-Denis, Boîte 3, Casier 4
Laniel (Québec) J0Z 2K0

Téléphone : 819-634-3123

Télécopieur : 819-634-3124

municipalite.laniel@mrctemiscamingue.qc.ca

<http://temiscamingue.net/laniel/>

Jours et heures d'ouverture :

Vendredi : fermé

Lundi au jeudi : variable

Mercredi : 9h00 à 12h00

Auteure

Susie Trudel

Directrice générale

Comité municipal de Laniel

Photos

Marie-Pier Valiquette, Témiscaming

Susie Trudel, TNO Laniel

Andrée Nault

Conseil municipal

Patricia Noël, présidente
Christine Morin, conseillère de Laniel
Sylvain Denis, conseiller de Laniel

Réal Champagne, conseiller Baie Dorval
Marc Girard, conseiller Baie Dorval
Susie Trudel, directrice générale



Pandémie oblige : photo du conseil en mode Teams :

En haut en partant de la gauche :
Marc Girard et Christine Morin

En bas en partant de la gauche :
Réal Champagne, Sylvain Denis et
Patricia Noël

Table des matières

Mot de la présidente.....	6
Informations générales.....	7
Écocentres.....	8
Sécurité incendie.....	12
Travaux sur propriétés.....	16
Sports, loisirs, chasse et plein air.....	19
Tourisme et évènements.....	24
Internet – Vidéotron – BcITi.....	27
Animaux.....	28
Budgets.....	29
Chemins municipaux en 2021.....	32

Services d'urgence

Ambulance – Police – Pompier

911

Accessible par téléphone cellulaire (on vous posera des questions pour vous localiser)

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Enfin ! La saison estivale est à nos portes, avec les retrouvailles en familles et entre amis, les repas conviviaux, les journées sur le lac et tous les autres bonheurs que chacun y trouve. La recherche des grands espaces en nature est un baume après deux années de pandémie, Laniel nous donne ce privilège. N'oublions pas d'en prendre grand soin, c'est un milieu riche et fragile en même temps.

Depuis l'ouverture du Parc Opémican et à la suite des stratégies de promotions, Laniel a été placé bien en vue au niveau touristique. Nous constatons une augmentation constante du nombre de visiteurs depuis quelques années et nous nous efforçons de garder un certain équilibre et offrir un milieu sécuritaire pour la saison estivale. Nous projetons de mettre en place des éléments qui pourront répondre à la demande du milieu en ce qui concerne la sécurité sur la route 101 dans le village, l'accès au quai fédéral et la signalisation nautique. Votre coopération et votre courtoisie sont grandement appréciés pour cette période d'achalandage touristique.

Ici également, nous avons senti la vague du marché immobilier. Nous accueillons de nombreux nouveaux villégiateurs ou résidents, puisqu'il y a eu près d'une vingtaine de mutations dans la dernière année. Le comité municipal désire souhaiter la bienvenue à ces nouveaux arrivants.

Je profite également de ce mot pour vous rappeler que les employés ainsi que les membres du comité sont toujours disponibles pour répondre à vos questions. Il s'avère parfois que la langue soit une barrière à une bonne compréhension. Nous nous efforçons de vous donner un service respectueux, au meilleur de nos compétences. Certains membres du comité municipal sont bilingues et pourront répondre à vos demandes et questions lors des conseils municipaux, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture de cette 22^{ième} édition de notre journal Info Laniel et une merveilleuse saison estivale 2022.

Patricia Noel, présidente

Informations générales

Assemblée municipale

Chaque mois, nous avons une réunion municipale à laquelle les citoyens peuvent assister avec une période de questions de 30 minutes au début de l'assemblée et de 15 minutes à la fin de la rencontre. Ces réunions se tiennent les 3^e ou 4^e lundi ou mercredi de chaque mois. Renseignez-vous si vous voulez y assister. Vous retrouvez le procès-verbal ainsi que les enregistrements audios des réunions du Comité municipal de Laniel sur notre site web.

ATTENTION : Le défibrillateur change d'emplacement

Grâce à l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, le Comité municipal de Laniel a pu se procurer gratuitement un défibrillateur externe automatisé (DEA).

A compter du 1^{er} mai 2022, le défibrillateur sera installé à l'extérieur du dépanneur O Persay. Cet emplacement sera plus accessible pour tous de jour comme de nuit.

Facebook Laniel

Laniel a maintenant sa page Facebook. Devenez amis! Partagez vos commentaires et photos!

Important : Gravières sur le territoire de Laniel

Le Comité Municipal de Laniel détient 3 baux pour des gravières sur son territoire qui appartiennent au ministère des Ressources Naturelles. Deux de ces gravières sont situées à la Baie McAdam et une à la Baie Dorval. Il est **strictement interdit** de prendre du matériel qui appartient au Comité Municipal. Ce matériel sert en exclusivité pour nos chemins municipaux. Des amendes par la Sûreté du Québec ou factures de la municipalité seront envoyées aux contrevenants. Si vous avez besoin de gravier qui ne fait pas partie de l'inventaire du Comité Municipal, informez-vous au bureau car il y aura une redevance à payer au ministère des Ressources Naturelles.

Écocentres

Dépotoirs

Comme vous le savez, les dépotoirs de Laniel et de Baie Dorval sont fermés depuis le 10 mai 2010. Les deux dépotoirs ont été nettoyés et les tranchées enterrées. Les déchets domestiques et le recyclage ne sont plus acceptés dans ces dépotoirs.

Horaire pour les « encombrants »

Vous pourrez aller porter les « encombrants » à l'Écocentre de Laniel ou de la Baie Dorval.

Horaire Écocentre de Laniel	
1 ^{er} samedi de mai au 1 ^{er} samedi d'octobre	Tous les samedis 9h00 à 11h30
Mi-mai à la mi-septembre	Tous les mercredis 10h00 à midi
L'Écocentre sera fermé pour le reste de l'année.	

Horaire Écocentre de la Baie Dorval	
1 ^{er} samedi de mai au 1 ^{er} samedi d'octobre	Tous les samedis de midi à 14h00
L'Écocentre sera fermé pour le reste de l'année.	

Veuillez noter que si l'horaire ne vous convient pas, vous pouvez en tout temps aller porter vos « encombrants » au reliai Écocentre de Fabre :

Lundi au samedi : 9h00 à 16h00
Fermé le dimanche et les jours fériés
Information : 819-634-2233

Un surveillant sera sur place pour que vous déposiez chaque « encombrant » au bon emplacement. Le surveillant prendra votre nom et adresse pour vérifier que vous avez bien une propriété sur le territoire de Laniel. Le Comité municipal de Laniel a fait l'achat de deux conteneurs de 37 verges, qui, une fois pleins sont transportés à Fabre pour y être vidés. Il y a des frais pour le Comité municipal de Laniel pour faire vider ces conteneurs. Toutes ces mesures sont prises pour répondre aux exigences du *ministère de l'Environnement*.

N. B. Nous demandons que les matériaux apportés aux dépotoirs soient d'une longueur de 4 pieds maximum, sinon ils seront refusés.

Avis aux propriétaires de chalet où il n'y a pas de service de collecte

Au mois de mai 2014, le Comité municipal de Laniel a dû enlever les conteneurs noirs et bleus qui étaient au quai municipal de Laniel. Ces conteneurs ont été déplacés au reliai Écocentre de Laniel.

Ces conteneurs noirs et bleus sont pour **l'usage exclusif** des propriétaires de chalets où il n'y a pas de service de collecte. Vous pourrez y déposer vos déchets et recyclages en respectant l'horaire indiqué ci-dessus.

Nous tenons à sensibiliser les utilisateurs de bateaux que lors de leur départ de Laniel, ceux-ci doivent rapporter leur déchet chez eux. Les poubelles bleues, noires ou vertes à proximité de la rampe de mise à l'eau appartiennent à des particuliers.

Frais pour travaux majeurs

Pour les travaux majeurs, vous devrez louer vous-mêmes un conteneur de 30 ou 40 verges à des entrepreneurs de la région. Des frais vous seront facturés si vous utilisez les conteneurs de la municipalité.

On entend par travaux majeurs : démolition d'un bâtiment, nettoyage à la suite d'un incendie, etc... Le tout sera jugé cas par cas, soit par l'inspecteur municipal lors de la remise

du permis ou par l'employé de l'Écocentre.

Pour les matériaux comme les **branches**, les **arbres**, le **bois de construction** ou les **résidus de moulin à scie privé, il n'y a pas de frais.**¹

Pour les branches, arbres ou résidus de moulin à scie, nous demandons aux résidents de la Baie Dorval de les porter au reliai écocentre, à l'emplacement désigné. Pour les résidents de la Baie McAdam, veuillez les porter à l'emplacement déjà existant (passé le chemin de phase 2).

Pour ces deux emplacements, on ne doit retrouver rien d'autre que du bois. Aucun matériau avec clous ni papiers noirs, etc. ne doivent se retrouver sur les lieux. Dans le cas de non-respect de cette demande, **le ministère de l'Environnement fera fermer ces emplacements.**

Pour les résidents du village et autres, vous pourrez apporter vos branches, arbres, bois de construction ou résidus de moulin à scie au reliai écocentre de Laniel. Nous demandons pour les relais écocentre de Laniel et de la Baie Dorval de couper les branches et arbres à 4 pieds maximum sinon ils ne seront pas acceptés.



¹ Image de « Madebyoliver », <http://www.flaticon.com>

Emplacement pour appareils ou équipements encore fonctionnels

Il y aura un endroit désigné pour mettre des choses qui ne sont plus utiles pour vous, mais qui sont encore en assez bon état pour servir à d'autres.

Exemple : chaise de jardin, bicyclette, vaisselle, livre, etc...

Liste des « encombrants » qui sont acceptés aux relais écocentre

- Matériaux de construction, rénovation ou démolition (4 pieds maximum)
- Branches, arbres et résidus de moulin à scie (4 pieds maximum)
- Pneus sans jantes provenant du Québec (diamètre global n'excède pas 48.5 pouces)

Bardeau d'asphalte

Veillez noter que depuis 2016 le bardeau d'asphalte n'est plus accepté dans nos relais d'Écocentre de Laniel ou de la Baie Dorval. Vous devrez porter votre bardeau d'asphalte vous-même à l'Écocentre de Fabre ou louer un conteneur d'une entreprise de la région.

A partir de 2022, il y aura des frais de 40\$ par voyage (3 voyages maximum par entrepreneur, par adresse) pour les camions de 10 ou 12 roues ou grosse remorque qui viennent porter des souches ou autres matériaux lors du nettoyage de leur terrain. L'entrepreneur devra aller placer lui-même les divers matériaux au reliai écocentre avec de la machinerie appropriée.

ATTENTION : depuis déjà quelques années des inspecteurs de poubelle de la MRC de Témiscamingue font le tour de nos municipalités pour vérifier si le contenu des poubelles est dans la bonne poubelle. Un billet de courtoisie était remis aux contrevenants. **A partir de 2022, des amendes seront remis aux contrevenants.** Nous vous demandons donc d'être vigilant. Vous pouvez aller sur notre site web pour y retrouver le bottin Écolo. Un bon aide-mémoire pour vous aider dans le tri de vos matières résiduelles.

http://www.mrctemiscamingue.org/wp-content/uploads/2017/08/Le-Bottin-Ecolo_2016.pdf

- Métaux
- Bonbonne de gaz propane
- Peintures, huile, filtres et contenants d'huile
- Piles et ampoules fluocompactes
- Appareils électriques, électroniques, informatiques ou électroménagers (grille-pain, radio, ordinateur, cuisinière, lave-vaisselle, congélateur, etc..)
- Meubles, matelas, linge, vaisselle
- Pelouse
- Liste des « encombrants » non acceptés aux relais écocentre
- Bardeaux d'asphalte
- Pneus avec jantes
- Pneus de 48,5 pouces et plus
- Batterie d'auto (elle peut être apportée chez votre garagiste)
- Carcasses d'auto (vous devrez appeler vous-même l'entrepreneur de ferraille)
- Cendre

Bac vert pour le compostage

Depuis décembre 2011, tous les résidents à l'année et propriétaires de chalets qui le désiraient ont reçu un nouveau bac pour la collecte des matières organiques. Une plateforme de compostage a été implantée sur le site de l'Écocentre de la MRC de Témiscamingue (MRCT) de Fabre.

La MRCT a uniformisé la couleur des bacs à l'échelle de son territoire

Bac **bleu** : matières recyclables

Bac **noir** : déchets

Bac **vert** : matières organiques à composter

Le Comité municipal de Laniel recommande fortement à chaque propriétaire de chalets occupant régulièrement ou pendant de longues périodes leur établissement de se procurer le bac vert pour les matières organiques.

Si vous ne l'avez pas reçu, vous trouverez ci-joint le calendrier des collectes pour 2022. Le calendrier est également accessible sur notre site web.

Vous voulez bien **trier et récupérer** : voir l'information pour la nouvelle application mobile « **ÇA VA OÙ?** » au www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

² Image de « Freepik », <http://www.flaticon.com>

Conseil pour diminuer la facture de collecte dans sa municipalité

Ne mettez pas votre bac au chemin s'il est presque vide, car la municipalité est facturée à l'heure pour le ramassage de ses bacs.

Plus il y a de levées = plus la facture est élevée!

Pour la levée, n'oubliez pas de conserver un mètre (3.3 pieds) entre chaque bac ou tout obstacle (arbre, clôture, etc...) Les roues de votre bac doivent être sur le côté de votre terrain.²

Compost disponible pour tous

Le relai Écocentre de Fabre offre gratuitement aux citoyens du compost qui peut servir pour l'aménagement paysager. Ce compost n'est pas utilisable pour les jardins de légumes.

Un voyage de camion ou de remorque par citoyen sera offert.

Renseignez-vous au 819-634-2233. Horaire du lundi au samedi de 9h00 à 16h00.



Sécurité incendie

Nouvelle entente de 1 an avec la Ville de Témiscaming

L'entente de 3 ans que le Comité Municipal avait avec la ville de Témiscaming a pris fin le 31 décembre dernier. Après plusieurs pourparlers avec les responsables de la Brigade des Pompiers de Témiscaming, une entente d'un an a été conclue par une contribution de notre part de 50 000\$ plus les frais d'interventions des pompiers sur notre territoire.

Le schéma de couverture de risque en sécurité incendie imposé par le gouvernement du Québec nous oblige également à fournir des points d'eau. À l'été 2017, nous avons, après études et obtention des autorisations des ministères concernés, fait l'installation d'une borne sèche au **quai municipal de Laniel et en 2021 une borne sèche à la Baie McAdam**

Pour le secteur **Baie Dorval** : Un réservoir d'eau souterrain sera installé au début de l'été 2022 et sera accessible 12 mois par année. Coût du réservoir et de l'installation : 52 000\$. Une subvention de 15 000\$ nous a été accordée.

En cas d'incendie, vous contactez directement le 911, qui eux, se chargent d'appeler la brigade des pompiers de Témiscaming. Si vous signalez un incendie, soyez précis dans la localisation de l'incendie (secteur, n° d'immeuble, nom de la rue).

Nous vous rappelons que votre numéro d'immeuble doit être lisible et visible en tout temps afin de faciliter le travail de tous les services d'urgence (police-ambulance-pompier).

Les chiffres servant à identifier le numéro d'immeuble d'un bâtiment doivent être placés en évidence pour qu'il soit facile de les repérer à partir de la voie publique.



Pompe à feu

Voici la localisation de pompes à feu dans chaque secteur :

Village de Laniel

Quai municipal

Baie McAdam phase 1

Rive chez Dominic et Roger Drolet	n° d'immeuble 925
Quai de Walter Beevor	n° d'immeuble 1001
Rive chez Denis Gauthier	n° d'immeuble 1033

Baie McAdam phase 2

Rive chez Victor Baronette	n° d'immeuble 1052
----------------------------	---------------------------

Baie Dorval

Quai de Bob Budreau	n° d'immeuble 107
Quai de Michael Gould	n° d'immeuble 186
Quai de Donald Stemp	n° d'immeuble 302
Quai de Sue Freswater	no d'immeuble 151

Panneaux indiquant le taux d'inflammabilité en forêt

Le Comité municipal de Laniel a fait l'installation de quatre (4) panneaux indiquant le taux d'inflammabilité en forêt. Ces panneaux sont installés aux entrées de la Baie Dorval, la Baie McAdam, la Baie des Plongeurs, du chemin du ski et au quai public à Laniel. Une flèche indicatrice est ajustée selon les prévisions de la *Société de protection des forêts contre le feu* (SOPFEU).

Nous croyons que ces panneaux d'inflammabilité sont utiles pour sensibiliser nos citoyens et nos visiteurs aux dangers d'incendie en forêt.

SVP, ne pas toucher à ces panneaux, des personnes sont désignées pour ajuster la flèche.

L'indice du danger d'incendie en forêt est disponible sur le site internet suivant : www.sopfeu.ca.

A l'été 2018, il y a eu plusieurs feux de forêt à proximité de Laniel. Plusieurs résidents ont appelé la brigade de pompiers pour signaler des odeurs de fumée. Nous recommandons aux citoyens d'appeler directement la SOPFEU au 1-800-463-3389 qui eux pourront vous renseigner sur les feux à proximité et de la provenance de l'odeur de fumée.

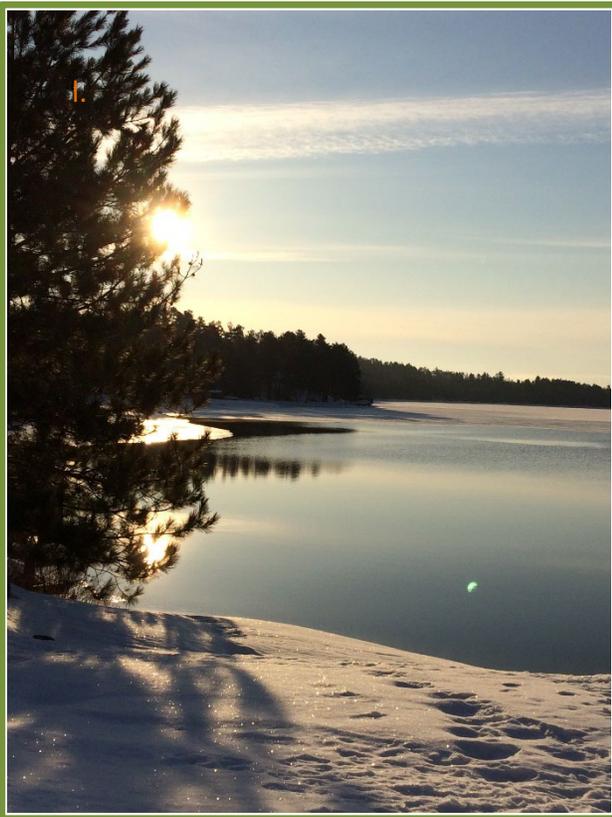
Extincteurs

Une entreprise témiscamienne offre un service complet de vente et d'entretien d'extincteurs portatifs. Pour toutes questions ou informations, contactez :

Services Pyro-Pro

819-723-2965

Avertisseur de monoxyde de carbone : Un nouveau règlement demande de faire l'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone (CO) dans tous logements dans lesquels un appareil à combustion est installé. Ce règlement s'applique également à tous logements auxquels un garage est attaché.



Avez-vous votre avertisseur de fumée?

- Changez les piles régulièrement
- Installez un avertisseur de fumée par étage. Un nouveau règlement pour les constructions neuves demande d'avoir un avertisseur de fumée dans chaque lieu où l'on dort.
- Vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

Ramonage de cheminée

Aucune entreprise n'offre ce service au Témiscamingue. Ainsi, pour les citoyens qui souhaitent faire ramoner leur cheminée, l'entreprise Lamarche Service, qui est située à Rouyn-Noranda, est disponible pour venir couvrir le territoire de la MRC de Témiscamingue. Voici les coordonnées de l'entreprise :

Lamarche Services

2291, boul. Témiscamingue

Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K6

819-763-8647

m.lamarche@lamarcheservices.com

Gestion des permis de brûlage domestique

Les citoyens de la municipalité de Laniel doivent suivre la réglementation décrite dans la *Loi sur les forêts* qui stipule entre autres que du 1^{er} avril au 15 novembre, nul ne peut faire un feu en forêt ou à proximité de celle-ci à moins de détenir un permis délivré à cette fin par un garde-feu (*article 135*).

Malgré l'*article 135*, toute personne peut, sans permis, faire un feu de camp en forêt ou à proximité de celle-ci ou un feu pour nettoyer un terrain résidentiel ou de villégiature. Toutefois, cette personne doit:

1. nettoyer au préalable l'endroit où elle doit allumer le feu, en enlevant de la surface, dans un rayon suffisant pour empêcher le feu de se propager, toute terre végétale et tout bois mort, ainsi que toutes branches, broussailles et feuilles sèches;
2. éteindre complètement le feu avant de quitter l'endroit.

Toute personne qui fait un feu en forêt ou à proximité de celle-ci doit rester sur les lieux jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint.

Du 1^{er} avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé.

En période de sécheresse, une demande doit être faite au bureau municipal pour savoir si la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) permet de faire du brûlage.

SOPFEU: 1-800-463-3389

Vous trouverez ci-joint un collant avec le numéro de téléphone de SOPFEU. Collez-le sur votre téléphone pour l'avoir toujours à portée de main.³

³ Image de « Icomoon », <http://www.flaticon.com>

Travaux sur propriétés

Informez-vous auprès de votre inspecteur municipal avant d'entreprendre tout genre de travaux.



Permis de construction ou rénovation

On vous rappelle qu'un permis est nécessaire pour toute construction, rénovation ou démolition. Les bâtiments accessoires tels que remise, garage ou autres, doivent être situés à 35 pieds de la ligne des hautes eaux du lac. Une amende de 100\$ sera imposée à ceux qui débutent des travaux sans permis ou sans avoir averti la municipalité au préalable.

À l'intérieur du 35 pieds, soit de 0 à 35 pieds de la rive, aucun genre de construction ou modification de la rive ou du sol n'est permis. Vous devez conserver la végétation (arbres, arbustes, etc...) Un corridor de 4.9 mètres est permis pour accéder à votre quai ou la rive. Les maisons ou chalets doivent être situés à 50 pieds de la ligne des hautes eaux du lac exception pour les propriétaires de la Baie McAdam où il y a des restrictions extraordinaires. Aucun travail de construction n'est permis en bordure de la rive sans autorisation de votre municipalité et du *ministère de l'Environnement*. Il est strictement interdit d'aménager une mise à l'eau sur votre terrain privé, les agents de la faune et notre inspecteur municipal font régulièrement des inspections pour les propriétés riveraines. Pour ceux qui ont un terrain sur bail, les distances du lac peuvent varier.

Un permis est nécessaire pour la construction et la réparation d'un quai. Depuis le printemps 2001, pour les nouvelles constructions, seulement les quais flottants, quais sur piliers ou pilotis sont permis. Si vous avez un quai avec cage ou crible et que vous voulez réparer votre vieux crible ou cage, vous devez vérifier auprès de l'inspecteur municipal, car il est interdit de refaire ces derniers au complet. Si vous contrevenez à ce règlement, vous commettez une infraction auprès du *ministère de la Faune* et pourriez recevoir une amende.

Pour les personnes qui ne possèdent pas un titre de propriété ou un bail (si le rivage n'est pas votre propriété) et qui veulent faire l'installation d'un quai, ces personnes devront avoir une autorisation du propriétaire soit le ministère des Ressources naturelles.

Recommandation pour la bande riveraine

- Nous vous encourageons à réaménager votre bande riveraine en vous inspirant de la nature autour de vous (n'oubliez pas les trois strates : herbacées, arbustes et arbres)
- Cessez de tondre le gazon au bord de l'eau. Après quelques années, la végétation naturelle aura repris sa place.
- Plantez des végétaux adaptés aux bords des plans d'eau.

Abri à bateau

La construction d'abris à bateau nécessite la demande d'un permis avant la construction. La construction d'abris à bateau est permise avec les conditions suivantes:

- les règlements provinciaux, fédéraux et municipaux sont respectés,
- l'abri ne doit pas nuire à la libre circulation,
- un seul abri par terrain est permis,
- la construction d'abris à bateau sera permise dans tous les secteurs du lac Kipawa sur le territoire de Laniel,
- l'abri ne doit avoir qu'un toit (les côtés ouverts),
- les matériaux utilisés pour le toit devront être neufs et devront être soit de la **tôle prépeinte**, des **bardeaux d'asphalte**, une **toile** ou du **vinyle**.
- dimensions maximales:
 - 10 mètres de longueur ou 10% de la largeur du plan d'eau,
 - 8 mètres de largeur,
 - 2,5 mètres de hauteur,
- la construction doit avoir une belle apparence et s'harmoniser avec son environnement.

Les terrains et bâtiments doivent être gardés dans un état propre, sécuritaire et esthétique.

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de faire la vidange de votre fosse de façon à éviter le débordement des eaux usées et le colmatage au niveau de l'élément épurateur. La vidange de la fosse septique une (1) fois aux deux ans si vous habitez à l'année ou une (1) fois aux quatre ans si vous habitez moins de 6 mois par année.

Vidange de la fosse septique - Été 2022

Pour ceux ou celles qui veulent faire vider leur fosse septique à l'été 2022, veuillez contacter l'entreprise **Équipement Lauzon** de Notre-Dame-du-Nord au **819-723-2885**. Cette entreprise s'occupe de la vidange des fosses septiques pour Laniel depuis plusieurs années. Votre fosse septique doit être vidangée si l'épaisseur de la couche d'écume est de 12 centimètres et plus ou lorsque la couche de boues est de 30 centimètres et plus.

Depuis 2017, les propriétaires de maisons et de chalets ont droit à un crédit d'impôt de 5500\$ pour refaire leur installation septique. Dans le budget déposé le 22 mars 2022, le gouvernement a prolongé ce crédit d'impôt jusqu'en mars 2027.

Pour être admissible :

- la maison ou le chalet doit être habitable à l'année;
- la maison ou le chalet doit être généralement occupé par le particulier;
- les travaux doivent être faits par un entrepreneur qualifié;
- valeur minimum des travaux : 2500\$

Fosse septique et champ d'épuration :

Depuis janvier 2005, un règlement du ministère de l'Environnement est en vigueur concernant l'installation de fosses septiques. Une étude de sol, un plan de localisation et une recommandation de l'installation septique sont obligatoires.

C'est seulement après la réception des données ci-mentionnées, que l'inspecteur municipal pourra vous émettre un permis d'installation septique.

Informez-vous auprès de votre inspecteur municipal qui vous donnera la liste des consultants qui offrent ce service.

À l'été 2021, le Comité Municipal a accepté l'offre de service de l'OBVT (L'Organisme de bassin versant du Témiscamingue) pour faire la vérification de l'état général de l'installation septique pour 25 résidences ou chalets accessibles en bordure du lac Kipawa et dont la municipalité n'a jamais émis de permis d'installation septique.

Sur les 25 propriétés qui ont été inspectées, 10 emplacements dont les installations septiques sont inexistantes ou non conformes avec une nuisance de déversements directs dans l'environnement. Ces propriétaires ont jusqu'au 31 août 2022 pour se conformer. Notez qu'aucun permis de construction ou de rénovation ne sera donné tant que l'installation septique ne sera pas conforme et fonctionnelle.

A l'été 2022, le Comité Municipal en collaboration avec l'OBVT procédera à 25 autres inspections dans les 3 secteurs soit : Laniel, Baie Dorval et Baie McAdam pour ceux qui n'ont jamais eu de permis d'installation septique.

Une lettre sera envoyée aux propriétaires des habitations sélectionnées afin de prendre rendez-vous. Les propriétaires devront rendre accessible leur fosse septique. En cas de non-conformité, les propriétaires auront une année pour se conformer (à la date de visite).

Trois nouveaux règlements sont en vigueur sur le territoire de Laniel :

-Depuis mars 2021, la conformité des installations septiques lors de vente de propriété.

-La loi sur l'hébergement touristique est en vigueur depuis le 7 octobre 2021 par le Ministère du Tourisme.

-Un conteneur par terrain est permis depuis juin 2021.

Vous trouverez plus d'information sur ces règlements en pièce jointe.

Nouveau règlement en vigueur depuis 2014

Un règlement sur la perception des sommes dues à la municipalité a été adopté par la MRC de Témiscamingue. Ce règlement permet au Comité municipal de Laniel de demander des études et des plans par des consultants pour des installations septiques non conformes sur le territoire de Laniel. Ce règlement permet de facturer le coût de ces analyses sur le compte de taxes du contribuable sans passer par un tribunal.

Règlement concernant les roulottes

Nous désirons informer les propriétaires ou locataires de terrain sur le territoire de Laniel qu'un permis d'occupation pour les roulottes installées de façon permanente et l'imposition d'une compensation pour services municipaux est en vigueur depuis le 4 juillet 2006. Le Comité municipal de Laniel a mis en application ce nouveau règlement en janvier 2007. Les roulottes doivent être installées à plus de 35 pieds de la rive. Donc si vous désirez installer une roulotte qui restera en permanence sur votre terrain, vous devez contacter l'inspecteur municipal.

Sports, loisirs, chasse et plein air

Ski de fond et raquettes de Laniel

Pour une activité hivernale, le comité des loisirs de Laniel entretient les sentiers de ski de fond et de raquettes, depuis janvier 1979. Un parcours de **7 km** vous est offert gratuitement. La motoneige et VTT est strictement interdit dans les sentiers de ski de fond sauf avis contraire durant la période de pêche à la truite mouchetée où une partie d'un sentier est ouvert aux motoneigistes.

Une amende de 300\$ sera imposée aux contrevenants.

Droit de passage VTT pour les résidents (saison estivale)

Le club de VTT du Témiscamingue accorde un droit de passage pour les résidents de Laniel sur le sentier de VTT dans le village sur une distance de **1,1 km** soit du Camp la Lucarne (côté sud) à la dernière résidence (côté nord) pour la saison estivale.

Cependant, les résidents devront se conformer, comme tout autre utilisateur : le port du casque, avoir l'âge requis et tout autre règlement émis par le ministère.

Pour ceux qui veulent se promener à l'extérieur de cette limite, vous devez acheter le droit d'accès au sentier.

Lacs à la truite mouchetée

En septembre 2017 et 2018, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Comité municipal de Laniel et quelques bénévoles ont fait l'ensemencement de truites mouchetées dans deux petits lacs, dans le secteur de Laniel. C'est près de 11 000 truites mouchetées qui ont été réparties dans ces deux lacs et cela sans aucuns frais de la part du ministère.

Pour ceux qui aiment la pêche hivernale, la pêche y sera permise à l'hiver 2023 mais seulement pour le mois de mars. La pêche estivale y est permise, à l'été 2022. Même période de pêche que pour la truite grise sur le lac Kipawa.

Vérifier la réglementation auprès du ministère de la Faune pour la période de pêche et le nombre de prises permises par jour par personne.

Le permis de pêche est obligatoire.

Le lac Laniel 1 est situé à 1.4 km dans les sentiers de ski de fond.

Le lac Laniel 2 est situé à 3 km du Camp la Lucarne direction Témiscaming par le sentier de motoneige ou de VTT durant la saison estivale.

La réglementation et la surveillance de ces lacs sont gérées par les agents de protection de la faune. Une carte de membre est vendue par le Comité Municipal pour aider à défrayer les coûts d'ensemencement pour les années futures. Ces cartes sont en vente au bureau municipal ou au dépanneur O Persay. Ces cartes de membres ne donnent pas de droit de passage au sentier de motoneiges, un droit d'accès est obligatoire.

Ces cartes de membres ne donnent pas de droit d'accès au sentier de VTT durant la saison estivale sauf pour les propriétaires et résidents de Laniel et les clients des commerces pour la portion du 3 km. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal.



Bâtiment d'accueil et halte nautique

Le Comité municipal a fait l'acquisition, en décembre 2017, d'un bâtiment situé près du quai municipal, dans le village de Laniel. Ce bâtiment, loué par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), a été transformé en un **poste d'accueil**, pour le parc Opémican : secteur Laniel. Pour information sur les services offerts : 819-627-3551 poste 6950.

Le financement et l'entretien de ce bâtiment se font à même les revenus de location.

Une **halte nautique** a été aménagée durant l'hiver 2018 près de ce poste d'accueil. Cette halte nautique offre une douzaine d'emplacements de quais pour les embarcations diverses avec service de vidange de bateaux (45\$). Services offerts : caméra de surveillance, éclairage, électricité et barrière cadenassée. Si vous êtes à la recherche d'un emplacement de quai, n'hésitez pas à nous contacter.



Station de pompage de bateau

Nous vous rappelons que la station de pompage est toujours en fonction au quai municipal de Laniel. Le coût par vidange de bateau est de **45\$**. Il est très important de conserver l'eau du lac Kipawa claire et propre.

Bouées avec limite de vitesse sur le lac Kipawa

Pour faire suite à la restriction de limite de vitesse qui a été imposée sur le lac Kipawa à l'été 2002, des bouées avec limite de vitesse de **10 km/h** (pas de vagues) ont été installées à la Baie McAdam, la Baie Dorval, Baie des Plongeurs et la Baie de Laniel. Ces bouées sont munies de clignotants pour être plus sécuritaires à la tombée de la nuit. Il faut se souvenir que ces limites de vitesse sont établies afin d'assurer la sécurité des baigneurs et de protéger les berges du lac et les bateaux attachés aux quais.

Nous vous rappelons que la restriction suivante est imposée et applicable par la *Sûreté du Québec* : *Restriction imposée sur le lac Kipawa dans le territoire non organisé de Laniel, concernant la limite de vitesse des embarcations à moteur pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre de chaque année. Limite maximale de vitesse de 10 km/heure jusqu'à une distance de 30 mètres des berges du lac pour tous les types et forces de moteurs à essence, électriques ou autres, incluant les motos marines.*

Dans la bande de 30 mètres établie, le ski nautique est autorisé strictement pour les départs et les arrivées des skieurs et des skieuses.

Le Conseil municipal de Laniel autorise généralement tous les agents de la paix de la *Sûreté du Québec* à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant, à délivrer des constats d'infraction pour toutes contraventions à l'une des dispositions de la présente et ainsi à procéder à son application. Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende selon la réglementation à cet égard.

Des panneaux de 4 X 8 pieds ont été installés aux entrées de Baie McAdam, Baie Dorval et Baie de Laniel pour sensibiliser les utilisateurs à l'importance de ralentir. Ces panneaux ont été conçus selon les normes du bureau de la sécurité nautique de *Transports Canada*.

Saviez-vous que...

Il est interdit de se coucher, de se loger, de mendier ou de flâner dans un endroit public ou une aire privée à caractère public selon l'article 15 du règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicables par la *Sûreté du Québec*.

Ces endroits publics sur le territoire de Laniel sont les suivants :

- l'île Clermont et l'île du Huard sur le lac Kipawa (îles aménagées et entretenues),
- le parc de la Promenade dans le village de Laniel,
- le Quai municipal à Laniel,
- l'héliport à la Baie McAdam.

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de **300\$**. Si l'infraction continue, elle constitue, jour par jour, une infraction distincte et la pénalité prescrite pour cette infraction peut être imposée pour chaque jour où l'infraction se poursuit.

Le Comité municipal de Laniel fait face chaque année à des problèmes d'amarrage de bateaux et plus particulièrement les bateaux-maisons aux deux îles aménagées. Il est toujours interdit d'occuper un espace pour une période de plus de quelques heures sur ces deux îles (camping en bateau ou avec tente interdit).

Nous demandons à nos résidents de respecter ce règlement pour permettre à tout le monde de profiter de ces emplacements.

Afin d'améliorer la situation, l'inspecteur municipal est mandaté pour faire respecter la réglementation et fera des patrouilles régulièrement afin d'éviter les abus de quelques personnes qui n'ont pas de respect pour autrui.

Les agents de la *Sûreté du Québec* sont également avisés et lors de leur patrouille en bateau, ils verront à ce que le règlement soit appliqué.

Stationnement interdit

Le Comité Municipal de Laniel tient à aviser la population que des panneaux de signalisation : « Stationnement interdits » sont installés à des endroits spécifiques : entre autres dans certaines virées pour le camion de déneigement et le camion de vidange, près des bornes sèches à incendie : Stationnement interdit sauf pour les camions de pompier, ainsi qu'au Parc de la Promenade. Vous pourriez avoir une infraction de la *Sûreté du Québec* de 300\$. Merci de respecter ces panneaux.

Comité d'éducation populaire

Un nouveau comité d'éducation populaire autonome (ÉPA) a été formé à l'automne 2017, à Laniel. Celui-ci sera soutenu par l'ORDET (Organisme régional de développement Éduco-Témis) qui est financé par le Programme de soutien aux organismes communautaires (P.S.O.C.).

Ce comité met sur pied différentes activités qui répondront aux besoins et intérêts des gens de notre localité. Ces activités sont présentées à la salle du bureau municipal de Laniel, pour la plupart de celles-ci. L'annonce de promotion de chacune des activités est fixée sur le tableau d'affichage près des cases postales de Laniel.

Les activités ont cessé à cause de la pandémie mais devrait reprendre sous peu avec l'accord du gouvernement.

Vous avez une idée de formations, d'ateliers, de sorties que vous aimeriez partager avec le comité pour une possibilité de présentation ? Contactez le 819-634-2168 et demandez Nancy!

Parc de la promenade



Avis aux sportifs de Laniel

Considérant que le village de Laniel ne possède pas d'infrastructures sportives telles qu'un aréna, une piscine publique et un gymnase, lorsque des résidents de Laniel utilisent ces services dans les municipalités voisines, un montant supplémentaire de non-résident leur est facturé. Considérant que plusieurs municipalités de la région remboursent ce montant supplémentaire à leurs résidents, le Comité municipal de Laniel a décidé par résolution en août 2014 de payer les frais supplémentaires sur présentation de la facture. Chaque cas sera analysé un par un et le Comité municipal de Laniel payera seulement pour les résidents permanents de Laniel.

Saviez-vous que...

Il est défendu de faire usage d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète à moins de 150 mètres de toute maison, tout bâtiment ou tout édifice selon l'article 6 du règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 300\$



Tourisme et événements

Pavillon Maurice Denis

Nous vous rappelons que le Pavillon qui est situé au parc de la Promenade est disponible pour les citoyens de Laniel. Vous avez un événement spécial ou un anniversaire à fêter, nous vous invitons à réserver le pavillon.



Abreuvoir : eau potable au parc de la Promenade.

A l'automne 2020, nous avons fait creuser un puits artésien pour pouvoir fournir la population et les touristes en eau potable.

Nous n'avons pas fait l'installation de l'abreuvoir à l'été 2021 comme prévu car le ministère de l'Environnement nous a exigé d'autres analyses concernant le puits.

Nous avons reçu le certificat d'autorisation au mois de mars 2022. Donc à l'été 2022, le puits sera fonctionnel.

Station de lavage de bateaux

A l'été 2021, le Comité Municipal a fait l'achat et l'installation d'une station de lavage de bateau autonome au parc de la Promenade. Ce projet a bénéficié d'une subvention de 15 000\$ du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs rendu possible grâce à la Mesure visant la protection du capital faunique québécois 2021-2023 et au Plan du développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022. La contribution financière de la municipalité a été de 5 735\$.

En 2019 et 2020, nous avons utilisé la station de lavage de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) qui nous était prêtée. Il est obligatoire de laver son embarcation (bateau, canoë, pneumatique) avant de la mettre à l'eau dans le but de préserver notre belle eau du lac Kipawa des espèces exotiques envahissantes.

Ce service est gratuit. Vous trouverez de la signalisation pour cette station de lavage sur le site du parc de la Promenade.





Mai, mois de l'arbre et des forêts

Des plants d'arbres divers seront disponibles après le 15 mai dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts. Informez-vous pour les dates de cueillette. Premier arrivé, premier servi. Ces plants sont fournis gratuitement par l'Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue et le ministère des Ressources naturelles de la faune et des Parcs. Nous rappelons à la population que la plantation d'arbres en bordure d'un cours d'eau permet d'éviter ou de freiner l'érosion.

Promenade dans le village

Une promenade de **1.1 km** a été aménagée dans le village sur l'ancienne voie ferrée.

Cette promenade permet aux amateurs de marche ou de bicyclette de circuler en toute tranquillité. La circulation des VTT est permise pourvu qu'ils respectent la limite de vitesse à l'intérieur du village. Il est strictement interdit d'y circuler en automobile, camion ou tracteur.

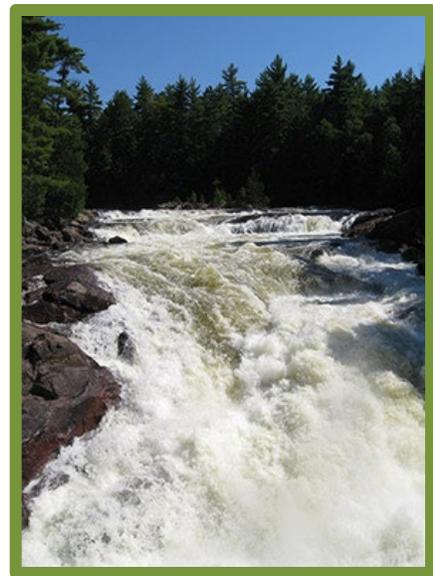
Chemin de croix à la Baie Dorval

Un chemin de croix a été aménagé par monsieur John Dorval. Ce chemin de croix comporte 14 stations, a une longueur d'un kilomètre et se situe en face du 147 chemin Dorval. Une grosse croix vous annonce l'entrée du chemin. Vous êtes tous bienvenus.

Pique-nique de la Baie Dorval

L'association des *Riverains de la Baie Dorval* invite les résidents de la Baie Dorval à un pique-nique le samedi **23 juillet 2022**. L'assemblée annuelle débutera à **10h00** de l'avant-midi pour se terminer à midi. Venez appuyer votre association en grand nombre. Le pique-nique suivra l'assemblée. Toutes les mesures concernant la Covid-19 seront respectées.

Lieu de la rencontre : **180, chemin Gagnon (garage de Léo et Lorraine Gagnon)**. Apportez vos chaises et vos jeux favoris. Au menu : hamburgers, hot dog et saucisses. **Aucun coût** de participation. Nous ne refusons pas les petits desserts! Venez en grand nombre vous amusez et faire connaissance avec vos voisins!



Murale historique : ça vaut le détour!

Une murale ayant pour thème l'histoire de Laniel a été conçue à l'été 2010 et 2012 par deux artistes de la région. Nous retrouvons sur cette murale l'école de 1933, le pont couvert, le train, etc... Cette murale se situe près du parc de la Promenade.

Le financement de cette murale a été rendu possible grâce à une subvention du *ministère de la Culture et de Ressources Faniel*.

Murale sous le pont

À l'été 2020, une nouvelle murale a été réalisée par 2 artistes de la région soit Mesdames Carol Kruger et Ginette Jubinville. Cette murale se situe sous le pont et relate une partie de l'histoire de la rivière Kipawa. Le coût de ce projet a été de 15 600\$, financé en partie (4500\$) par l'entente de développement culturel de la MRC de Témiscamingue. La balance a été pris dans nos actifs pour les projets divers.

Sculpture sur roche

La sculpture sur roche que vous pouvez voir en page couverture a été réalisée par M. Zviad Suleimanashvili.

M. Gena Jakeli , propriétaire d'un terrain sur le chemin Smith a financé cette sculpture et tenait à l'offrir à la communauté de Laniel.

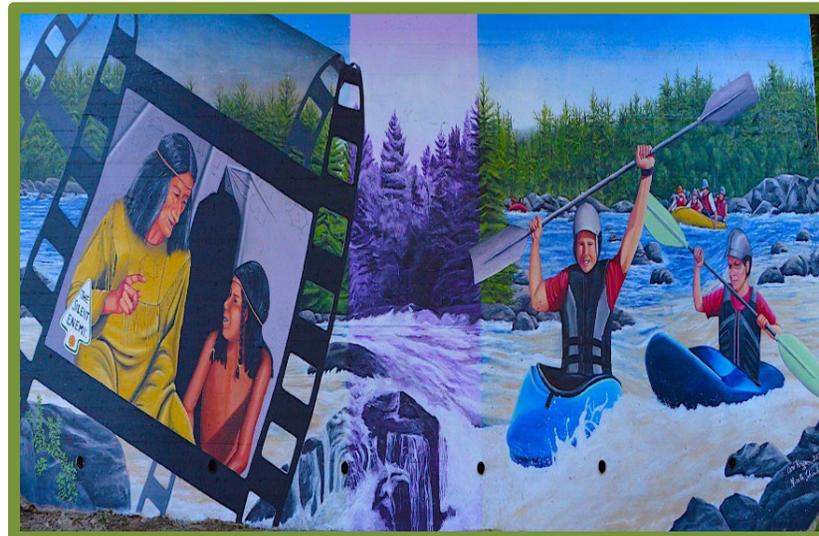
Un **GROS MERCI** à M. Jakeli pour sa générosité.

Cette œuvre se situe sur le chemin du ski derrière le bureau municipal.

Fête de la St-Jean Baptiste le 24 juin 2022

Si les mesures de la santé publique le permettent, la Fête Nationale du Québec aura lieu le 24 juin 2022 au parc de la Promenade.

Festival du Kayak de la rivière Kipawa aura lieu cette année du 24 au 26 juin.



Internet – Vidéotron – Bciti

Accès internet haute vitesse

L'organisme Gestion de l'Inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) permet de faire l'installation de borne WiFi sans fil pour un accès internet sécuritaire à haute vitesse. Le Comité municipal de Laniel a donc fait l'installation de cette borne WiFi au bureau municipal qui permet à nos citoyens ou touristes d'avoir un accès internet à proximité du bureau municipal. Il n'y a pas de mot de passe, vous n'avez qu'à cliquer sur « Public ».

Vidéotron

Le but premier de Vidéotron, qui est subventionné par le gouvernement du Québec, est de desservir les citoyens qui n'ont pas accès à internet haute vitesse. Pour pouvoir se faire connecter, le citoyen doit avoir un compteur d'Hydro-Québec.

A partir de janvier 2022, le citoyen pourra aller voir sur le site de Vidéotron si leur nom est dans la liste. La municipalité a déjà envoyé la liste de tous ses résidents (chalet et résidence). Aller sur videotron.com pour des renseignements contactez le 1-833-905-2004.

Phase 1 du projet : brancher les citoyens qui n'ont pas accès à internet haute vitesse pour septembre 2022. Les citoyens recevront un communiqué leur indiquant qu'ils peuvent se faire brancher à partir de tel date et auront à choisir leur forfait.

Il se pourrait, que pour quelques secteurs, que ce soit un autre fournisseur qui offrira le service aux citoyens.

BCITI : Connecté en tout temps à votre municipalité!

Tout savoir en temps réel sur les avis et dernières nouvelles de sa municipalité, c'est possible!

La municipalité pourra émettre des avis sur les feux de forêts en région, chemin fermé pour travaux, ramassage de poubelle retardé, avis de vents violents dans notre secteur, etc....

Pour recevoir ces avis (français et anglais), vous devez vous inscrire sur le site web de BCITI au : <https://b-citi.com/citoyen/> Un dépliant est joint avec le journal.

De la part des citoyens, il n'y a aucun coût, c'est la municipalité qui assumera les frais annuels pour offrir ce service aux citoyens. Cette plate-forme pour Laniel sera disponible vers la fin de mai 2022.



Animaux

Règlement concernant les animaux et applicable par la *Sûreté du Québec*

Saviez-vous que?

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son gardien ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux mètres lors des promenades.

Les faits, actes et gestes indiqués ci-après mentionnés constituent des nuisances et sont, à ce titre prohibé :

Lorsqu'un chien aboie ou hurle et que ces aboiements ou hurlements sont susceptibles de troubler la paix et le repos de toute personne, ou être un ennui pour le voisinage.

L'omission, pour le gardien d'un chien, sauf d'un chien-guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien.

Le conseil autorise généralement tous les agents de la paix de la *Sûreté du Québec* à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant, à délivrer des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du présent règlement et ainsi à procéder à son application.

Nous osons croire que chaque personne agira de façon responsable en respectant ses concitoyens et son environnement.

Médailles pour animaux

Les municipalités du Québec ont la responsabilité d'appliquer le « Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens » entré en vigueur en mars 2020.

Le Comité Municipal de Laniel utilise les services de l'organisme à but non lucratif « Refuge pour animaux du Témiscamingue » qui eux gèrent l'application de la réglementation municipale et provinciale concernant la gestion des animaux domestiques.

À l'été 2022, l'inventaire des chiens et des chats sur l'ensemble du territoire du Témiscamingue sera fait par des représentants de l'organisme. L'achat de médaille pour chacun de vos chats ou chiens est obligatoire.



Budgets

Dépenses prévisionnelles pour 2022

Postes	Montants
Législation	11 250
Rémunération et avantages sociaux employé	95 600
Frais de déplacement	600
Avantages sociaux de l'employeur	14 900
Frais de poste	1 100
Téléphone	2 000
Annonces, vœux	800
Assurances, CNESST	12 200
Entretien des chemins en été	30 500
Entretien des chemins en hiver	96 000
Permis, baux, cotisations et abonnements	2 500
Fournitures de bureau	2 100
Équipement de bureau	500
Électricité	4 000
Embellissement	6 500
Entretien environnemental	6 500
Outils équipements de sécurité	1 000
Divers	17 000
Voirie municipale et fonds de réparation des chemins	33 000
Incendie et plan d'urgence	99 000
Reer annuel	1 500
Loisirs, sports et projets divers	3 600
Dons	500
Puits (analyse et inspection annuelle)	5 250
Dépenses camion, vtt, tracteur	9 000
Services comptables	4 000
TOTAL	460 900

Revenus prévisionnels pour 2022

Postes	Montants (\$)
Transfert terres publiques	49 052
Services TNO Les Lacs-du-Témiscamingue (chemin)	10 000
Services TNO Les Lacs-du-Témiscamingue (sécurité incendie)	10 000
Total	69 052

Taux de taxes 2022

Postes	Montants (\$)
Budget prévisionnel 2022	460 900
Revenu prévisionnel 2022 (soustrait)	69 052
Montant pris dans notre surplus pour diminuer le taux de taxes (soustrait)	40 486
Montant taxable pour 2022	351 362

Taux de taxation pour 2022 : .9059
Taux de taxation de 2021 : 1.0307
Diminution : .1248

Dépenses de 2021

Postes	Budget 2021(\$)	Dépenses totales (\$)	Différence(\$)
Législation	9 250.00	8 706.98	543.02
Rémunération et contributions employés	94 487.00	107 436.56	(12 949.56)
Frais de déplacement	1 000.00	562.40	437.60
Contributions de l'employeur	13 888.00	10 674.09	3 213.91
Frais de poste	1 100.00	1 020.91	79.09
Téléphone	2 000.00	1 717.87	282.13
Annonces, vœux	500.00	797.89	(297.89)
Assurances, CNESST	9 200.00	12 225.19	(3 025.19)
Entretien des chemins en été	25 000.00	26 563.92	(1 563.92)
Entretien des chemins en hiver	89 730.00	88 710.24	1 019.76
Permis, baux, cotisation et abonnement	1 500.00	2 096.57	(596.57)
Entretien de l'Écocentre	1000.00	100.00	900.00
Fournitures de bureau	1 400.00	1 278.39	121.61
Électricité	4 000.00	3 844.57	155.43
Immobilisation	500.00	0.00	500.00
Entretien environnemental	13 000.00	12 156.36	843.64
Divers	17 000.00	16 235.42	764.58
Voirie municipale	16 000.00	23 721.11	(7 721.11)
Fonds de réparation des chemins	17 000.00	17 000.00	0.00
Outils et équipement de sécurité	7 000.00	5 766.39	1 233.61
Camion – VTT- Tracteur	6 000.00	11 293.88	(5 293.88)
Incendie et plan d'urgence	115 000.00	65 484.79	49 515.21
Dons	500.00	300.00	200.00
Loisirs et sports, projets divers	1 000.00	1 282.00	(282.00)
Reer DG	1 500.00	1 500.00	0.00
Service comptables	4 000.00	4 094.51	(94.51)
Puits (analyse et inspection)	3 000.00	0.00	3 000.00
Élection	2 000.00	0.00	2 000.00
Total	457 555.00	424 570.04	32 984.96

Chemins municipaux en 2021

Améliorations effectuées sur les chemins municipaux en 2021

Chemin Baie McAdam

Dépenses	Montant (\$)
Fauchage de branches	400,00
Pièges de castors	80,00
Réparation du chemin pour aller au dépotoir à bois	2 000,00
Ponceau pour barrages de castor	750,00
Coupe de branches	28 665,00
Total des dépenses	31 895,00

Financement	Montant (\$)
Budget de voirie municipal et Fond de réparation de chemins	20 340,00
Programme d'Aménagement durable des Forêts (PADF) (subvention)	11 555,00
Total	31 895,00

Chemin Baie Dorval

Dépenses	Montant (\$)
Fauchage de branches	300,00
Fossé	3 500,00
Ponceau et installation	950,00
Élargir chemin à certains endroits	3 900,00
Dégel de ponceaux et fil chauffant	625,00
Total des dépenses	9 275,00

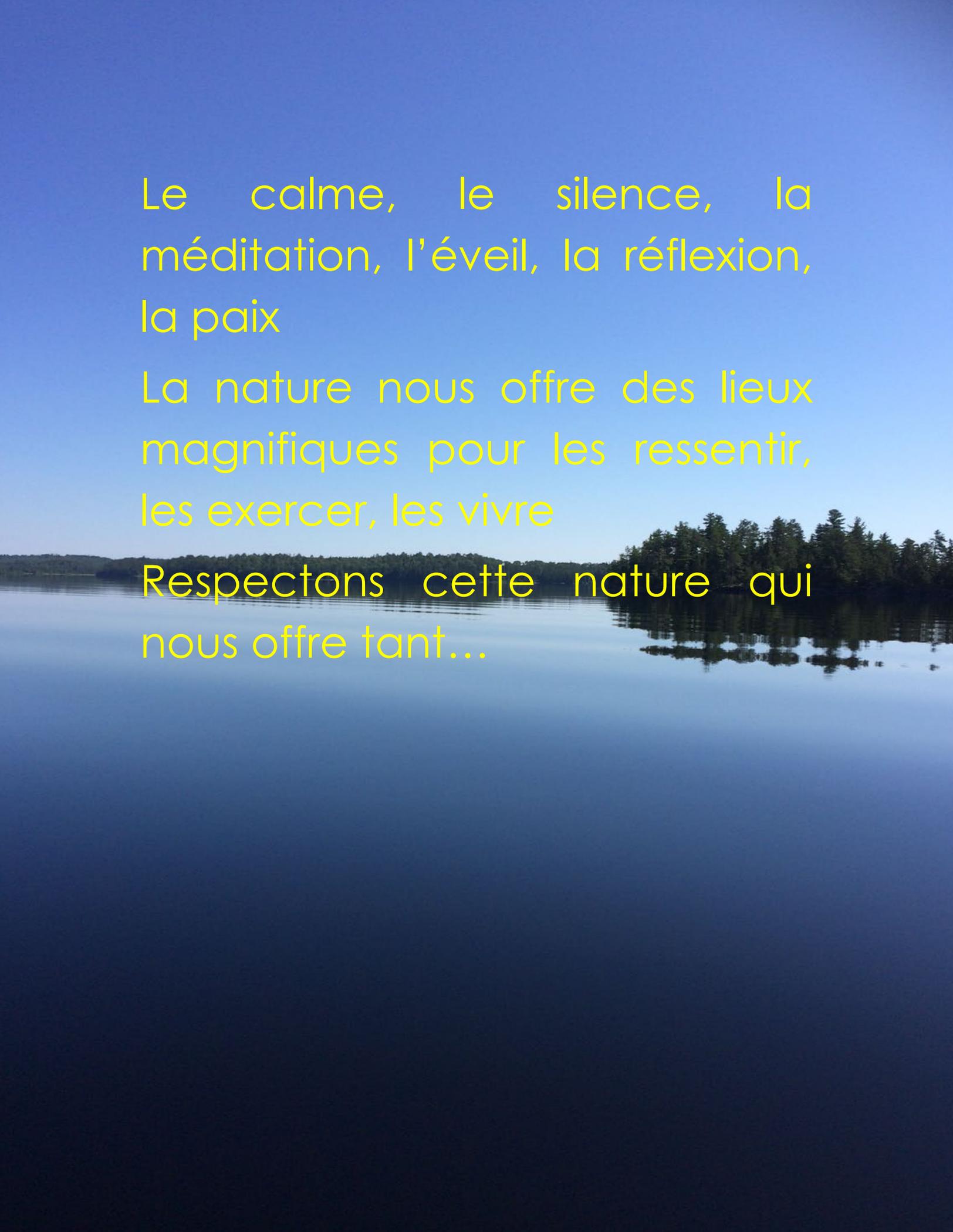
Financement	Montant (\$)
Budget de voirie du CMLI	9275,00
Total	9 275,00

Chemin Baie des Plongeurs

Dépenses	Montant (\$)
Coupe de branches	11 025,00
Fauchage de branches	200,00
Ponceau pour barrages de castors	750,00
Total des dépenses	11 975,00

Financement	Montant (\$)
Programme d'Aménagement durable des Forêts (PADF) (subvention)	4 445,00
Budget de voirie du CMLI et Fond de réparation de chemin	7 530,00
Total	11 975,00





Le calme, le silence, la
méditation, l'éveil, la réflexion,
la paix

La nature nous offre des lieux
magnifiques pour les ressentir,
les exercer, les vivre

Respectons cette nature qui
nous offre tant...